

VILLE DE MARCHE-EN-FAMENNE
Secrétariat communal
Boulevard du Midi, 22
B-6900 Marche-en-Famenne
Tél. : 00 32 (0)84.32.70.00
Fax : 00 32 (0)84.32.70.09
E-mail : secretariat@marche.be

AUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Mesdames,
Messieurs,

A la demande de Madame Nicole GRAAS, Conseillère communale Ecolo, par courriel en date du 28 juin 2022 et en application de l'article L1122-24 al. 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et l'article 12 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, nous vous informons qu'il y a lieu d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil communal du 04 juillet 2022, le point complémentaire suivant :

Séance publique

Titre : Instauration de rues cyclables autour des écoles – Décision de principe pour une étude de faisabilité et d'opportunité

Des difficultés majeures d'accès aux écoles situées au centre-ville se présentent quotidiennement aux heures de pointe depuis des années. Ce souci concerne principalement les établissements de l'ELMA situés entre la rue de Nérétte et les rues St-Roch et Américaine, mais également la section maternelle de l'Athénée royal sise Rempart des Jésuites et, dans une moindre mesure, l'établissement de l'Athénée royal accessible par l'avenue de la Toison d'Or et par la rue Cornimont.

Depuis des années, la ville cherche des solutions pour faciliter ces accès aux heures d'entrée et de sortie des classes : des aménagements ont été mis en place notamment pour les transports en commun, mais de nombreux soucis persistent. Des parkings de délestage, l'interdiction temporaire de circulation des voitures... sont actuellement envisagés dans le cadre de la révision du PCM, mais ne pourront pas se concrétiser avant des années.

La difficulté est encore renforcée par la grande densité de circulation aux heures de pointe, dans l'avenue de la Toison d'Or et la rue du Luxembourg.

La solution proposée, qui n'a pas prétention à tout résoudre, consiste à conférer le statut de « rues cyclables » aux rues suivantes : rue Cornimont, allée du Monument, place aux Foires, le haut de la rue Porte Haute et la rue des Armoiries, rue des Tanneurs, rempart des Jésuites, chaussée de Marenne (jusqu'au carrefour des rues St-Roch et du Viaduc), rues Américaine, Saint-Roch, du Viaduc et de Nérétte.



En bref, pour résoudre ces difficultés, des mesures complémentaires ou d'accompagnement devront être prévues. Comme déjà énoncé, une présence policière paraît indispensable principalement aux heures de pointe. Les rues cyclables doivent faire l'objet d'une signalisation visible et leur mise en œuvre doit être précédée d'une bonne campagne d'information.

Si la proposition paraît à son auteure assez simple dans sa mise en œuvre, elle nécessite néanmoins une réflexion approfondie et doit s'inscrire dans le plan général de mobilité. En outre, les questions énoncées ci-dessus, qui ne sont peut-être pas exhaustives, appellent une réflexion approfondie dépassant le conseil.

Il est donc proposé, avant la prise de position du Conseil sur le fond du dossier, de recueillir l'avis de diverses personnes et instances. Sans être exhaustif, l'auteure de la proposition invite à demander un avis écrit aux commissions consultatives de la mobilité et de la sécurité routière, des voies lentes, au SPW - mobilité, au Gracq de Marche-en-Famenne, aux pouvoirs organisateurs, directions et associations de parents des écoles concernées, au TEC et à toute autre personne ou institution que le Conseil jugerait utile de concerter.

Projet de délibération

L'auteure demande, à ce stade, que le conseil prenne acte de la proposition et sollicite, ayant toute décision sur le fond du dossier, les avis proposés ci-dessus.

Par le Collège

La Directrice Générale
Claude MERKER



Le Bourgmestre
André BOUCHAT

